

# COMMUNE DE THENON

---

Département de Dordogne

Arrondissement de Sarlat

## Séance du 14 décembre 2020 à 20h30

### Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Votants : 14  
Présents : 13

L'an deux mil vingt, le 14 décembre à 20 heures 30,  
Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Luc BLANCHARD, Maire

---

Date de convocation : 08.12.2020      Affiché le 15.12.2020

**Membres présents** : Monsieur Jean Luc BLANCHARD, Madame Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Monsieur Rolland MOZE, Madame Adeline GOUDONNET, Monsieur Stéphane GREFFE, Madame Micheline BERNARD, Monsieur Dominique DUCHEMIN, Monsieur Olivier BERNARD, Madame Marie Noelle QUEYROI, Monsieur Christophe COURTEY, Madame Laurence SAULIERE, Monsieur Samuel DROUARD, Madame Nadine STUCHFIELD DENBY

**Absents excusés ayant donné mandat de vote** : Madame Carine EYMERY, (donne pouvoir à Nicole DUBREUIL-RAVIDAT)

**Membres absents** : Madame Marie Pia DRACHE

**Secrétaire de séance** : Nicole DUBREUIL-RAVIDAT

---

### Ordre du jour :

#### DOMAINE ET PATRIMOINE -LOCATIONS

49-2020 Règlement de location des salles et tarifications

50-2020 Mise en location d'un logement social

#### DOMAINE ET PATRIMOINE- AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

51-2020 SDE 24 : Création d'un éclairage photovoltaïque à proximité de la clinique vétérinaire

#### FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE

52-2020 Création d'un emploi permanent d'agent polyvalent du service technique

53-2020 Mise à jour du tableau des effectifs titulaires au 1<sup>er</sup> décembre 2020

54-2020 Convention d'adhésion au contrat d'assurance du personnel

#### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE-EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

55-2020 Adoption du règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Thenon

#### FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

56-2020 Restitution de caution logement social

57-2020 Indemnité de confection des documents budgétaires

58-2020 Remboursement taxe foncière immeuble sise 15 avenue de la IV<sup>ème</sup> République

59-2020 Budget de La Commune: Décision modificative n°2020-03 ; 04 et 05

**FINANCES LOCALES - DIVERS****60-2020 Tarif des repas au restaurant scolaire à compter du 01.01.2021****FINANCES LOCALES- SUBVENTION****61-2020 Demande de subvention pour la création d'un terrain de football synthétique à 5.****62-2020 Subventions associations****DOMAINE ET COMPETENCES PAR THEMES- ENVIRONNEMENT****63-2020 Convention relative à la participation du SDIS 24 aux contrôles périodiques des Points d'Eau d'Incendie (P.E.I) et à l'élaboration du Schéma Communal de défense Extérieur Contre l'Incendie****64-2020 Installation d'une réserve incendie sur le domaine d'autrui****DOMAINES DE COMPETENCES- AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES****65-2020 L'expérimentation du dépôt dématérialisé des Certificats d'Urbanisme d'Information et Opérationnel via le guichet unique durant l'année 2021****QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.*

*Il nomme Madame Nicole DUBREUIL-RAVIDAT secrétaire de séance.*

*Il présente le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2020.*

*Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.*

*Il présente les DIA .*

---

**Délibération n° 49 – 2020 /DOMAINE ET PATRIMOINE -LOCATION****Objet de la délibération : Règlement de location des salles et tarifications**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le nouveau règlement des salles et les tarifs de location.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,**

↪ **Approuve** le nouveau règlement des salles et la tarification,

↪ **Vote** : Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

↪ **Constata** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

---

**Délibération n°50– 2020 / DOMAINE ET PATRIMOINE –LOCATIONS****Objet de la délibération : Mise en location d'un logement social**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée,

**Vu** le projet de contrat de bail à conclure,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un de nos locataires a quitté son logement.

➤ logement N° 6, 25 avenue de la 4<sup>ème</sup> République

Monsieur le Maire propose de ne pas laisser ce local vacant et de le relouer le plus rapidement possible.

Les principales dispositions du bail, qui recueilleront l'accord des futurs locataires, sont les suivantes :

- ✓ logement N° 6 - 25 avenue de la 4<sup>ème</sup> République, T4 de 75.55 m<sup>2</sup>

Ce logement se compose d'une cuisine, d'un séjour, de 3 chambres, d'une salle de bain, d'un WC.

Le loyer mensuel initial sera de 373.52 €, indexation du loyer sur l'indice des loyers (IRL), révisable tous les ans au 1<sup>er</sup> janvier.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,**

- ↪ **Décide** d'autoriser Monsieur le Maire à donner à bail le logement N° 6 sis 25 Avenue de la République 24 210 THENON, propriété de la commune, dès que possible, aux conditions suivantes :

- Bail d'une durée de 3 ans reconductible,
- Loyer mensuel initial de 373.52 euros (logement N° 2 T6 de 75.55 M<sup>2</sup>)
- Indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers (IRL), révisable tous les ans à la date anniversaire,
- Dépôt de caution 373.52 euros

- ↪ **Autorise** Monsieur le Maire à passer le contrat de bail correspondant,

- ↪ **Impute** les recettes correspondantes sur le budget communal, à l'article 752,

- ↪ **Vote** : Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

- ↪ **Constata** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

---

**Délibération n° 51 – 2020/ DOMAINE ET PATRIMOINE- AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC**

**Objet de la délibération : SDE 24 : Création d'un éclairage photovoltaïque à proximité de la clinique vétérinaire**

La Commune de THENON est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du Syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Pour permettre au Syndicat d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.

Dans le cas, où la commune de THENON ne donnerait pas une suite favorable au projet (ayant fait l'objet d'une délibération de demande d'étude) dans un délai de six mois (sauf demande motivée dans le cas de travaux coordonnés avec les programmes d'effacement ou de renforcement du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage de SDE 24), une refacturation de l'étude aux frais réels sera appliquée.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,**

- ↵ **Sollicite le sde 24** afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement,
- ↵ **Décide** de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne,
- ↵ **Mandate** Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.
- ↵ **Vote :**

Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0
- ↵ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité

---

## Délibération n° 52– 2020 / FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRE

### **Objet de la délibération : Création d'un emploi permanent d'agent polyvalent du service technique**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il vous est proposé de créer un emploi permanent d'agent polyvalent du service technique appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour l'entretien des bâtiments communaux et la gestion des salles pour une durée hebdomadaire de 35 heures suite au départ d'un agent contractuel, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Nettoyage et désinfection des salles
- Travaux de réfection
- Gestion des plannings d'utilisation des salles
- Etat des lieux
- Gestion des stocks
- Préparation des réceptions
- Intervenant période périscolaire

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

### **Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- ↵ **Décide** d'adopter la proposition du Maire
- ↵ **Décide** d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.
- ↵ **Vote :**

Pour	: 14
Contre	: 0
Abstention	: 0
- ↵ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

## Délibération n° 53-2020/ FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE

**Objet de la délibération :** Mise à jour du tableau des effectifs titulaires au 1<sup>er</sup> décembre 2020

Grades	Effectifs	Modifications	Nouveau tableau des effectifs
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>
<b>Catégorie B</b>			<b>Catégorie B</b>
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1		1
<b>Catégorie C</b>			
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	+1	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	-1	0
Adjoint administratif	1		1
<b>Total filière</b>	<b>3</b>		<b>3</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			<b>FILIERE TECHNIQUE</b>
<b>Catégorie C</b>			<b>Catégorie C</b>
Agent de maîtrise principal	1		1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	+1	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	-1	1
Adjoint technique territorial	8	-4	4
<b>Total filière</b>	<b>10</b>		<b>7</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>			<b>FILIERE SOCIALE</b>
<b>Catégorie C</b>			<b>Catégorie C</b>
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1 <sup>ère</sup> classe	1		1
<b>Total filière</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>			<b>FILIERE ANIMATION</b>
<b>Catégorie C</b>			<b>Catégorie C</b>
Adjoint territorial d'animation	1		1
<b>Total filière</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>12</b>

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,

☞ **Adopte** ce nouveau tableau des effectifs

☞ **Vote** : Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

☞ **Constata** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

---

---

**Délibération n° 54-2020/ FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRES DE LA F.P.T****Objet de la délibération : Convention d'adhésion au contrat d'assurance du personnel**

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge:

- Décès
- Maladie ou accident de la vie
- Maternité adoption paternité et accueil de l'enfant
- Accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,**

↪ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat CNP assurances pour l'année 2021

↪ **Vote** : Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

↪ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

---

---

**Délibération n° 55-2020/ INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE-EXERCICE DES MANDATS LOCAUX****Objet de la délibération : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Thenon**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur dorénavant dans les communes de plus de 1000 habitants.

Le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement annexé, fixe notamment :

- CHAPITRE I : Dispositions obligatoires du règlement intérieur
- CHAPITRE II: Réunions du conseil municipal
- CHAPITRE III : Commissions
- CHAPITRE IV : Tenue des séances du conseil municipal
- CHAPITRE V : Débats et votes des délibérations
- CHAPITRE VI : Comptes rendus des débats et des décisions
- CHAPITRE VII : Dispositions diverses

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,**

↳ **Décide** d'adopter le règlement intérieur

↳ **Vote :**            Pour :            14  
                          Contre :           0  
                          Abstention :    0

↳ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité

---

**Délibération n° 56– 2020/ FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES**

**Objet de la délibération : Restitution de caution logement social**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Antoine Gey a quitté l'appartement n°6 situé 25 avenue de la IV République qu'elle occupait dans le logement social.

Après état des lieux le logement étant laissé en bon état, Monsieur le Maire, propose de rembourser à Monsieur Antoine Gey le montant de la caution qu'elle avait versé lors de l'entrée dans l'appartement.

Le montant de cette caution s'élève à 373.52 euros

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,**

↳ **Approuve** le remboursement de cette caution

↳ **Vote :** Pour :            14  
                          Contre :            0  
                          Abstention :    0

↳ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité

---

**Délibération n° 57– 2020 / FINANCES LOCALES- DECISIONS BUDGETAIRES**

**Objet de la délibération : Indemnité de confection des documents budgétaires**

**Vu** l'article 97 de la loi n°82.213 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

**Vu** le décret n°82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté interministériel en date du 16 Septembre 1983 précisant les conditions d'attribution des indemnités de confection des documents budgétaires allouées par les communes et établissements publics locaux aux agents de l'Etat ;

**Considérant** qu'il y a lieu de fixer l'indemnité due au comptable public de la collectivité ;

**Considérant** que la commune dispose des services d'un secrétaire de mairie à temps complet ;

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,**

⇒ **Décide**, d'accorder au comptable de la collectivité l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 euros brut.

⇒ **Vote :**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ **Constata** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

---

### Délibération n° 58-2020/ FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

**Objet de la délibération : Remboursement taxe foncière immeuble sise 15 avenue de la IVème République**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a acquis l'immeuble sise 15 avenue de la IVème République le 13 mars 2020.

Il vous est proposé de rembourser une partie de la taxe foncière 2020 à l'ancien propriétaire au prorata de l'année sur une période s'étendant du 15 mars 2020 au 31 décembre 2020.

Le montant annuel notifié par le service de la Direction générale des finances publiques s'élève à 1716 euros. Il vous est proposé de restituer 9.5/12<sup>ème</sup> à l'ancien propriétaire soit 1358.50 euros

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,**

⇒ **Approuve** le remboursement de la taxe foncière.

⇒ **Vote :** Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ **Constata** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité

---

### Délibération n° 59-2020/ FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

**Objet de la délibération : Budget de La Commune: Décision modificative n°2020-03 ; 04 et 05**

Vu l'article L 1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal de la commune.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits en fin d'année.

Il vous est proposé de :

Diminuer de 2 770.82€ l'imputation 022 (dépenses imprévues)

Créditer 2 770.82€ sur l'imputation 023 (virement à la section d'investissement)

Créditer 2 770.82€ sur l'imputation 021 (virement de la section de fonctionnement)

DM 03

Créditer 84.91€ sur l'imputation 168758(capital d'emprunt)

DM 04

Créditer 1 425.41€ sur l'imputation 2158 (autres installations, matériel et outillages techniques) opération 172 Matériel et outillage technique

DM05

Créditer 861.50€ sur l'imputation 2183 (Matériel de bureau) opération 169

Créditer 399.00 € sur l'imputation 2188 ( autres immobilisations corporelles) opération 169 équipement école

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,**

✚ **Approuve** la décision modificative n°2020-03 (budget de la commune)

✚ **Approuve** la décision modificative n°2020-04 (budget de la commune)

✚ **Approuve** la décision modificative n°2020-05 (budget de la commune)

✚ **Vote** : Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Constata** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité

---

**Délibération n°60-2020 / FINANCES LOCALES - DIVERS**

**Objet de la délibération : Tarif des repas au restaurant scolaire à compter du 01.01.2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif des repas du restaurant scolaire fixé en Conseil d'Administration du Collège le 24/11/2020 n'évolueront pas en 2021

- Repas fournis aux élèves écoles 1<sup>er</sup> degrés : 2.74 €
- Repas du personnel de service et enseignants :
  - o Repas personnel avec un indice inférieur à 331 : 3.15 €
  - o Repas personnel avec un indice compris entre 331 et 445 : 4.02 €
  - o Repas personnel avec un indice supérieur à 445 : 4.99 €

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,**

### le Conseil Municipal,

- ↪ **Approuve** le maintien des anciens tarifs
- ↪ **Vote** : Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0
- ↪ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité

#### Délibération n° 61 – 2020 / FINANCES LOCALES- SUBVENTION

#### **Objet de la délibération** : Demande de subvention pour la création d'un terrain de football synthétique à 5.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que l'installation d'un terrain synthétique football à 5 à proximité du collège permettrait d'accueillir des compétitions UNSS championnat académique section football. De plus cette installation permettra de contribuer l'amélioration des qualités techniques des jeunes et de promouvoir la pratique du football féminin.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 69 880.00€ HT, la Commune de Thenon pourrait prétendre à une subvention au titre de LA DETR , de l'agence nationale du sport et des contrats de projets territoriaux pour ces travaux.

Selon le plan de financement prévisionnel proposé :

Dépenses			Recettes		
Intitulé	Montant H.T. en €	en %	Intitulé	Montant H.T. en €	en %
Terrain football synthétique	69 880,00 €	100%	Autofinancement	17 470.00 €	25%
			Co-financements demandés		
			Agence nationale du sport (Etat)	13 976.00 €	20 %
			DETR (Etat)	20 964.00 €	30%
			Contrat de projets territoriaux (Département)	17 470.00 €	25%
<b>TOTAL HT</b>	<b>69 880,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>69 880,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Monsieur Le maire propose au Conseil Municipal de le mandater pour déposer une demande de subvention au titre de la DETR , à l'agence nationale du sport et au titre des contrats de projets territoriaux pour la création d'un terrain de football synthétique

#### **Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- ↪ **Approuve** le projet,
- ↪ **Donne** son accord sur le plan de financement proposé,
- ↪ **Sollicite** au titre de la DETR, de l'ANS et du département dans le cadre des Contrats de projets territoriaux les aides les plus élevées possibles,

- ✚ **Autorise** le Maire à effectuer toutes démarches, signer tous documents techniques et financiers, nécessaires à la mise en place de cette opération (recherche des subventions, signature des dossiers techniques, etc..),
- ✚ **Autorise** le Maire à demander une autorisation de commencement de travaux (ACT) auprès du Conseil départemental et de la préfecture.
- ✚ **Vote :**
  - Pour : 13
  - Contre : 0
  - Abstention : 1
- ✚ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à la majorité

---

## Délibération n° 62-2020/ FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS

### Objet de la délibération : Subventions associations

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que :

- L'association ACPG-CATM contribue au devoir de mémoire, il vous est proposé de lui allouer 200€ au titre de l'année 2020.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,**

- ✚ **Accepte** d'attribuer une subvention à L' ACPG-CATM d'un montant de 200€
- ✚ **Accepte** que cette dépense soit imputée à l'article 6574, en dépense de fonctionnement ;
- ✚ **Vote :**
  - Pour : 14
  - Contre : 0
  - Abstention : 0
- ✚ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité

---

## Délibération n° 63-2020/ DOMAINE ET COMPETENCES PAR THEMES-ENVIRONNEMENT

### Objet de la délibération : Convention relative à la participation du SDIS 24 aux contrôles périodiques des Points d'Eau d'Incendie (P.E.I) et à l'élaboration du Schéma Communal de défense Extérieur Contre l'Incendie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS 24) propose d'assurer les contrôles techniques périodiques destinés à évaluer les capacités des Points d'Eau d'Incendie (P.E.I) sous pression de la commune.

La participation aux frais pour le service demandé relatif au contrôle technique de débit/pression est de 20€ par P.E.I.

Concernant l'élaboration du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie , la prestation a un coût de 15€ par P.E.I.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,**

- ↳ **Autorise** le Maire à signer la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS 24)
- ↳ **Vote :** Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0
- ↳ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité

---

## Délibération n° 64-2020/ DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES-ENVIRONNEMENT

### Objet de la délibération : Installation d'une réserve incendie sur le domaine d'autrui

Monsieur le Maire explique qu'un administré doit installer une réserve incendie type citerne souple de 30m<sup>3</sup> sur sa propriété sur la parcelle cadastrée E 925 située au Jarrigier avec un accès par voie carrossable de 3 mètres minimum pour les véhicules poids lourds .

Il vous est proposé de lui fournir les matériaux. La mise en place restant à sa charge.

### Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ↳ **Approuve** l'installation d'une réserve incendie sur le domaine d'autrui.
- ↳ **Vote :** Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0
- ↳ **Constate** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité

---

## Délibération n° 65-2020/ DOMAINES DE COMPETENCES- AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

### Objet de la délibération : L'expérimentation du dépôt dématérialisé des Certificats d'Urbanisme d'Information et Opérationnel via le guichet unique durant l'année 2021

Le Maire expose à l'assemblée que de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite Loi ELAN et les objectifs de simplification des relations entre les usagers et l'administration impliqueront petit à petit la nécessité pour les collectivités quelque soit leur taille de proposer un service de dépôt dématérialisé des demandes d'autorisations d'occupation des sols.

Le Maire expose à l'assemblée la volonté de la commune conjointement avec le service instructeur de la communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort d'expérimenter le dépôt dématérialisé des Certificats d'Urbanisme d'Information et Opérationnel via le guichet unique proposé par l'Agence technique départementale (ATD24) durant l'année 2021.

Il expose à l'assemblée le principe de ce guichet unique.

Il propose que cette expérimentation proposée aux pétitionnaires débute lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 via le guichet unique <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,**

☞ **Approuve** la mise en place de l'expérimentation du dépôt dématérialisé des Certificats d'Urbanisme d'Information et Opérationnel via le guichet unique.

☞ **Vote :** Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

☞ **Constata** que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité

**Monsieur le Maire rapporte à l'Assemblée l'ensemble des décisions prises par elle depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités locales. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h11. Les délibérations prises dans cette séance sont numérotées 49-2020 à 65-2020.**

<i>Monsieur Jean Luc BLANCHARD</i>	<i>Madame Nicole DUBREUIL- RAVIDAT</i>	<i>Monsieur Rolland MOZE</i>	<i>Madame Adeline GOUDONNET</i>
<i>Monsieur Stéphane GREFFE,</i>	<i>Madame Micheline BERNARD</i>	<i>Monsieur Dominique DUCHEMIN</i>	<i>Madame Carine EYMERY Pouvoir à Madame Nicole DUBREUIL-RAVIDAT</i>
<i>Monsieur Olivier BERNARD</i>	<i>Madame Marie Noelle QUEYROI,</i>	<i>Monsieur Christophe COURTEY</i>	<i>Madame Laurence SAULIERE</i>
<i>Monsieur Samuel DROUARD</i>	<i>Madame Nadine STUCHFIELD DENBY</i>	<i>Madame Marie Pia DRACHE  Absente</i>	